

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5070

présenté par
M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, supprimer les mots :

« d'assurer le maintien de l'élevage, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à simplifier la rédaction du présent alinéa qui évoque dans la même ligne l'idée de « préserver la souveraineté de l'élevage en France » puis l'objectif « d'assurer le maintien de l'élevage ».

Ces rédactions hasardeuses contribuent à la rédaction d'une loi bavarde dénuée de réelle portée juridique.